



Parc national
des Pyrénées

Interreg
POCTEFA



Dossier de consultation simplifié

Marché de prestation en communication

PRESTATION STRATEGIE DE COMMUNICATION ET ACTIONS DE COMMUNICATION

PROJET DE COOPERATION INTERREG EFA 28306 4NEKROS

Objet de la consultation : la présente consultation a pour objet de sélectionner un prestataire pour la définition d'une stratégie de communication et la mise en œuvre d'actions de communication autour du programme 4Nekros.

Pouvoir adjudicateur :

Parc national des Pyrénées

2 rue du IV septembre

65000 TARBES

Tél : 05 62 54 16 40

<https://www.pyrenees-parcnational.fr/fr>

En représentation des partenaires du projet 4Nekros

Interreg
POCTEFA



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA

Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. Identification de la structure

1.1. Pouvoir adjudicateur et chef de file de l'action

Parc national des Pyrénées, établissement public à caractère administratif dont le siège se trouve 2 rue du IV septembre 65000 TARBES / France.

En représentation des partenaires du projet 4Nekros.

1.2. Personne en charge de l'exécution et du suivi du marché

La personne signataire du marché est M. Arnaud DAVID, directeur par intérim du Parc national des Pyrénées.

1.3. Personnes auprès desquelles des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus

Les personnes habilitées à donner des renseignements sont pour le volet technique Mme Marie HERVIEU, cheffe du service Valorisation marie.hervieu@pyrenees-parcnational.fr et pour le volet administratif M. Julien URRUTY, secrétaire général, julien.urruty@pyrenees-parcnational.fr.

2. Conditions générales et caractéristiques du marché

2.1 - Procédure

Le Parc national des Pyrénées est un organisme public.

A ce titre, le Parc national des Pyrénées doit se conformer à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par des personnes publiques ou privées et ainsi respecter les principes de la commande publique : mise en concurrence, transparence et d'égalité de traitement.

Par ailleurs, dans le cadre de la participation à des projets européens mobilisant des financements publics, et compte tenu du taux de cofinancement supérieur à 50 % des coûts éligibles desdits projets, les principes applicables aux achats et contractualisations publics doivent être appliqués par tous les bénéficiaires, quelle que soit leur nature juridique.

Ainsi, pour tout processus d'achat, quel que soit son montant, et qu'il s'agisse d'une entité publique ou d'une entité soumise aux règles du secteur public en tant que bénéficiaire de fonds publics, les principes généraux suivants doivent être respectés dans les processus de contractualisation :

- Principe de transparence et de publicité
- Principe de concurrence
- Principe de confidentialité
- Principe d'égalité de traitement
- Principe de non-discrimination

Il doit être possible de démontrer, quel que soit le montant de l'achat, que le choix du fournisseur, du bien ou du service a été effectué dans le respect des critères d'efficacité et d'efficience économique.

L'analyse et le classement des offres seront réalisés par le Parc national des Pyrénées. L'attribution du marché sera notifiée par voie électronique avec accusé de réception.

Le démarrage de la prestation est programmé dès la notification d'attribution du marché.

2.2 - Durée, prise d'effet et modalités d'attribution du marché

Le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2028.

Le marché est un marché à bon de commande annuel.

Le démarrage de la prestation est programmé dès la notification d'attribution du marché.

Le marché est attribué à un seul soumissionnaire.

2.3 - Conditions générales d'exécution du marché, budget estimé et modalités de règlement

L'unité monétaire du marché est l'euro.

La diminution ou l'augmentation du montant contractuel du marché, quel qu'en soit le montant, ne donne droit à aucune indemnité pour le titulaire. Les prix sont fermes pour toute la durée du marché.

Les modalités de facturation seront définies lors de l'établissement du contrat entre l'adjudicateur et le prestataire retenu.

Il convient de noter que la commande est une dépense commune à l'ensemble des partenaires du programme.

Aussi les facturations devront être adressées aux structures partenaires :

- OREKAN - Gestion ambiental de Navarra
- Diputación Foral de Gipuzkoa
- Diputación Foral de Álava
- Gobierno de Aragón
- Agencia Estatal Consejo Superior de Investigaciones Científicas - Instituto Pirenaico de Ecología
- Ligue pour la Protection des Oiseaux
- Parc national des Pyrénées
- Nature En Occitanie
- École Nationale Vétérinaire de Toulouse

2.4 - Modalités de présentation des candidatures

Le dossier de présentation de chaque candidature doit comprendre les pièces suivantes :

1. Une présentation synthétique de l'entité candidate en mettant en exergue les expériences liées aux domaines de compétence demandés.
2. Une offre économique détaillée et chiffrée
3. Une acceptation du cahier des clauses techniques particulières daté et signé

Chacun des documents énumérés ci-dessus doit être impérativement signé et daté.

Tous les postes seront chiffrés, poste par poste, en valeur hors taxes et toutes taxes comprises.

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Une éventuelle remise commerciale sera spécifiée (*pourcentage, montant hors taxes et toutes taxes comprises*) pour chaque poste ou sur la globalité du devis.

2.5 - Critères d'attribution de cet appel d'offre

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges (30%)
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs et / ou certifications de l'entreprise (30%)
- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble (40%).

Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

2.6 - Modalités de réponse à cet appel d'offre :

Les propositions sont à adresser à :

Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
2, rue du IV septembre
65000 TARBES CEDEX

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit, avant le 05 juin 2026 à 12 heures, par voie électronique à

Marie Hervieu, chef du service Valorisation du Parc national des Pyrénées :

marie.hervieu@pyrenees-parcnational.fr

Et

Julien Urruty, secrétaire général du Parc national des Pyrénées julien.urruty@pyrenees-parcnational.fr

En mentionnant en objet : Prestation : Stratégie de communication et actions de communication projet Interreg EFA 28306 4 Nekros

et doivent comporter :

1. un devis,
2. une description des prestations fournies en réponse à la présente consultation,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée,
5. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
6. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
7. une liste de référence ou de référents,
8. relevé d'identité bancaire,

2.7 - Modalités d'exécution

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite par courrier électronique positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande annuelle, qui sera signé par Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées. Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives réglementaires.

L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

Ce bon de commande donnera lieu à un paiement annuel après constatation du service fait par l'ensemble des partenaires tel que précisé dans l'article 2.3. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande. Les paiements se font, à exercice fait, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le mode de règlement choisi par le Parc national des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n° 2002-231 du 21 février 2002.

1 Contexte de la consultation

Les Pyrénées, zone POCTEFA, constituent un territoire clé pour de nombreuses espèces de rapaces, représentant une unité fonctionnelle où les individus se déplacent à la recherche de nourriture, d’abri et de sites de reproduction. Les espèces 4Nekros (Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Milan royal et Vautour fauve) sont des espèces protégées et inscrites dans la Directive Oiseaux. Elles nécessitent une gestion transfrontalière coordonnée, aujourd’hui difficile à mettre en œuvre en raison de la dispersion des données, des réglementations, des approches, ainsi que des frontières administratives qui divisent la gestion de ces espèces. C’est tout l’enjeu du programme 4Nekros qui tend à la mise en place d’une stratégie commune transfrontalière de conservation des rapaces. Cette stratégie reposera sur la mise en œuvre d’actions de connaissance et de gestion des habitats et des espèces ainsi que sur le déploiement d’actions de communication et de sensibilisation partagées.

Le projet 4Nekros doit répondre au défi de la conservation des oiseaux nécrophages protégés, face à des menaces communes telles que le changement climatique, les maladies les interactions avec les activités humaines ou l’utilisation de poisons. Son objectif est, de consolider un réseau de scientifiques et gestionnaires, à travers un plan commun basé sur le diagnostic, le suivi et des actions pilotes sur chacun des territoires des partenaires du programme. Il vise une conservation efficace et adaptée, renforçant la connectivité écologique. Le projet fournit un modèle de coopération entre le réseau d’acteurs, dont l’évaluation posera les bases de sa continuité.

Ces quatre espèces emblématiques sont inscrites dans la Directive Oiseaux et font partie du patrimoine naturel commun et nécessitent une gestion transfrontalière efficace face à des menaces partagées. Le territoire POCTEFA abrite la seule population sauvage de gypaète barbu en Europe et plus de 20 % de la population de Vautour fauve de l’UE. Le projet promeut une gouvernance à multiniveaux, en gérant en réseau 93 % du territoire éligible grâce à une approche collaborative et inclusive. Il renforce la connectivité écologique, stimule le partage de connaissances et favorise une conservation adaptée à la diversité territoriale et sociale. En outre, il génère des opportunités dans les zones rurales en revalorisant le rôle du secteur primaire et du tourisme de nature comme moteurs de développement durable. Par l’intégration de la science, de la gestion et de la sensibilisation, il promeut une conservation cohérente et contribue aux objectifs de cohésion territoriale, de résilience environnementale et d’innovation sociale du programme POCTEFA.

9 partenaires et 3 associés vont collaborer à la mise en oeuvre de ce programme qui s’étalera sur 3 ans (2026 -2028).

Le chef de fil est :

- OREKAN - Gestion ambiental de Navarra

Les autres entités partenaires sont :

- Diputación Foral de Gipuzkoa
- Diputación Foral de Álava
- Gobierno de Aragón
- Agencia Estatal Consejo Superior de Investigaciones Científicas - Instituto Pirenaico de Ecología
- Ligue pour la Protection des Oiseaux Parc national des Pyrénées
- Nature En Occitanie
- École Nationale Vétérinaire de Toulouse
- Parc national des Pyrénées

Les entités associées sont :

- Gouvernement d’Andorre
- Generalitat de Catalogne

- Office français de la biodiversité

Le Parc national des Pyrénées est chef de file du volet communication du programme de coopération Interreg EFA 28306 4NEKROS

2. Objectifs de communication autour du projet 4Nekros

La communication doit aider les projets à atteindre leurs objectifs et garantir la transparence dans l'utilisation des fonds de l'Union européenne. Les activités de communication constituent une partie importante de la mise en œuvre du projet et nécessitent donc une planification minutieuse ainsi que des ressources adéquates.

En particulier, la communication du projet doit viser à faire connaître les résultats et les réalisations du projet à ses publics cibles ainsi qu'au grand public.

Comme l'indique le programme lui-même, « *Les projets doivent garantir une communication interne parfaite entre les partenaires et une projection vers l'extérieur. Les projets sont soumis à diverses obligations en matière de communication et de publicité. Il s'agit de faire connaître le travail de l'Union européenne à travers les résultats des projets, c'est-à-dire les avantages que son travail apporte aux habitants du territoire. Peu d'Européens connaissent aujourd'hui l'implication réelle de l'Europe dans leur vie quotidienne. La faire connaître signifie que les citoyens prennent conscience de la proximité de l'Europe et de la gestion des projets qu'elle réalise pour leur propre bénéfice. Informer sur l'action européenne signifie également rapprocher les Européens et leur permettre de connaître les motivations de leurs voisins, qui ont les mêmes préoccupations* ». Guide du promoteur de projets.

Ainsi, en tant que bénéficiaire d'un fonds structurel, le promoteur du projet devient un véritable ambassadeur des programmes européens, en informant le public, les partenaires, les collaborateurs et toutes les personnes impliquées dans le projet.

Selon le règlement UE J30S/20J3 contenant les dispositions générales relatives à la gestion des fonds structurels, l'information et la communication sont l'une des obligations clés des bénéficiaires des subventions européennes. Cette obligation engage le promoteur du projet à informer les bénéficiaires de son action, les partenaires et le grand public de la participation communautaire au financement du projet.

Le Parc national des Pyrénées, en tant que chef de file du programme de communication, veillera à la visibilité du projet et du programme POCTEFA 4Nekros. Il garantira le respect des obligations de communication établies par le programme et prévues par la réglementation européenne (Règlement (UE) 2021/1060 et Règlement (UE) 2021/1059). Il diffusera les bénéfices et les résultats de la coopération transfrontalière, pilier fondamental de 4Nekros. Il mettra également en avant l'importance de la conservation des populations d'oiseaux protégés ciblés par 4Nekros, objectif final du projet, en tant que partie intégrante du patrimoine.

Les partenaires devront veiller à la visibilité du programme 4Nekros. Leur communication devra permettre de faire connaître le programme 4Nekros, les acteurs, les espèces de rapaces concernées, les objectifs, les actions mises en œuvre et les résultats obtenus. Cette communication devra permettre de mettre en avant l'importance de la conservation des populations d'oiseaux protégés ciblés par le programme 4Nekros, objectif final du projet, en tant que partie intégrante du patrimoine naturel commun du territoire pyrénéen.

Elle devra mettre en exergue les bénéfices et les résultats de la coopération transfrontalière, pilier fondamental de 4Nekros.

Différents publics seront ciblés : autorités, gestionnaires, partenaires liés aux espèces, scientifiques, grand public, scolaires, ...

Chaque promoteur de projet devra fournir la preuve du respect de cet engagement lors de la demande de paiement de la subvention et la conserver en cas de contrôle (photos ou tout autre support approprié en attestant). Le non-respect de cette obligation de publicité peut entraîner l'annulation ou le remboursement de la subvention européenne.

3. Objet de la consultation

Le programme sera déployé de 2026 à fin 2028.

3.1 - Conception d'un logo

Une proposition de logo représentatif du programme et des valeurs portées a été créé par le chef de file du programme. Le prestataire aura pour mission de reprendre le logo et de le décliner en couleur et en noir et blanc et sous toutes les formes nécessaires à sa communication : édition, internet, réseaux sociaux...

3.2 - Conception d'une affiche

Le prestataire aura pour mission de concevoir une affiche représentative du programme et des valeurs portées. L'affiche devra être traduite en français, castillan et basque.

L'affiche en quadrichromie devra être conçue pour être déclinée sous toutes les formes nécessaires à sa communication : édition, internet, réseaux sociaux...

La prestation d'impression n'est pas demandée dans la consultation.

Cette affiche d'une taille minimale A3 sera apposée par toutes les entités partenaires dans un lieu visible par le public.

3.3 - Conception et fabrication de kakémonos

Le prestataire aura pour mission de concevoir un kakémono représentatif du programme et des valeurs portées.

Le kakémono en quadrichromie devra être fabriqué en 12 exemplaires et en 4 langues.

5 exemplaires en français, 4 exemplaires en castillan, 2 exemplaires en basque et 1 en catalan.

3.4 - Définition des cibles, axes de communication et éléments de langage

Le prestataire aura pour mission de définir en collaboration avec le commanditaire et les partenaires du projet :

- les cibles prioritaires de la communication
- les axes majeurs de communication, les idées forces
- les éléments de langage

3.5 - Rédaction de contenus

La communication autour du projet se fera par l'intermédiaire des 9 partenaires et sur leurs médias propres.

Le prestataire devra produire les contenus de communication. Ces contenus devront être traduits en français, castillan et basque.

L'ensemble des 9 partenaires du programme devra être mis en avant sur la durée du projet.

Le Parc national des Pyrénées ainsi que le partenaire concerné reliront les textes produits par le prestataire.

A destination de la presse

- Un dossier de presse de lancement du programme Poctefa 4Nekros (4 pages A4)
- Un communiqué de presse par trimestre sur un projet en particulier porté par un partenaire. Le projet et le partenaire seront identifiés par le Parc national des Pyrénées et ses partenaires et sera communiqué au prestataire (1 page A4). Le prestataire aura en charge de prendre contact avec le partenaire, de récupérer le contenu et de rédiger le communiqué de presse
- Un dossier de presse pour l'évènement de clôture et le bilan du programme (4 pages en A4)

A destination des sites internet des partenaires

- Un dossier de présentation du programme
- Une actualité par trimestre sur un projet en particulier porté par un partenaire. Le projet et le partenaire seront identifiés par le Parc national des Pyrénées et ses partenaires et sera communiqué au prestataire. Le prestataire aura en charge de prendre contact avec le partenaire, de récupérer le contenu et de rédiger le communiqué de presse
- Un dossier avec les résultats du programme

A destination des réseaux sociaux Facebook et Instagram

- Une actualité de présentation du programme
- Une actualité par trimestre sur un projet en particulier porté par un partenaire. Le projet et le partenaire seront identifiés par le Parc national des Pyrénées et ses partenaires et sera communiqué au prestataire. Le prestataire aura en charge de prendre contact avec le partenaire, de récupérer le contenu et de rédiger le communiqué de presse
- Une actualité avec les résultats du programme

Les mêmes projets seront déclinés pour tous les supports de communication (presse, site internet, réseaux sociaux). Seuls la longueur et le style devront différer en fonction des supports.

3.6 - Reporting

Chaque phase du projet devra faire l'objet de rendus semestriels par le prestataire qui seront fournis au Parc national des Pyrénées :

- **Affiche** : réalisation d'un document de synthèse montrant les affiches dans un lieu visible du public dans les locaux de l'ensemble des partenaires
- **Kakémonos** : réalisation d'un document de synthèse montrant l'utilisation des kakémonos lors d'événements
- **Presse** : réalisation d'un bilan des articles de presse parus
- **Site internet** : réalisation d'un bilan des actualités publiées par les partenaires et des articles de présentation du programme. Bilan des vues sur les sites internet des partenaires
- **Réseaux sociaux** : réalisation d'un bilan des post publiés par les partenaires. Bilan des vues sur les réseaux sociaux des partenaires

3.7 - Livrables

Chaque phase du projet fera l'objet de rendus au Parc national des Pyrénées :

- Logo
- Affiche
- Kakémonos
- Cibles
- Axes de communication, idées forces
- Eléments de langage
- Dossier de presse du lancement du programme
- Communiqués de presse trimestriels
- Dossier de presse pour l'évènement de clôture et le bilan du programme
- Dossier de présentation du programme pour les sites internet des partenaires
- Actualités trimestrielles pour les sites internet des partenaires
- Dossier avec les résultats du programme pour les sites internet des partenaires
- Actualité de présentation du programme pour les réseaux sociaux
- Actualité trimestrielle pour les réseaux sociaux
- Actualité avec les résultats du programme pour les réseaux sociaux
- Bilan mise en place des affiches
- Bilan articles de presse
- Bilan actualités et dossier sites internet

- Bilan vues sur les sites internet
- Bilan post sur les réseaux sociaux
- Bilan vues sur les réseaux sociaux

3.8 - Langues

Tous les travaux seront réalisés en français, castillan, basque et catalan.

3.9 - Echancier

Le programme sera déployé de 2026 à fin 2028.

Juin 2026

- Logo
- Affiche
- Dossier de presse du lancement du programme
- Dossier de présentation du programme pour les sites internet des partenaires
- Actualité de présentation du programme pour les réseaux sociaux

Octobre 2026

- Communiqué de presse trimestriel
- Actualité trimestrielle pour les sites internet des partenaires
- Actualité trimestrielle pour les réseaux sociaux des partenaires

Décembre 2026

Reporting

Janvier 2027

- Communiqué de presse trimestriel
- Actualité trimestrielle pour les sites internet des partenaires
- Actualité trimestrielle pour les réseaux sociaux des partenaires

Avril 2027

- Communiqué de presse trimestriel
- Actualité trimestrielle pour les sites internet des partenaires
- Actualité trimestrielle pour les réseaux sociaux des partenaires

Juin 2027

Reporting

Juillet 2027

- Communiqué de presse trimestriel
- Actualité trimestrielle pour les sites internet des partenaires
- Actualité trimestrielle pour les réseaux sociaux des partenaires

Octobre 2027

- Communiqué de presse trimestriel
- Actualité trimestrielle pour les sites internet des partenaires
- Actualité trimestrielle pour les réseaux sociaux des partenaires

Décembre 2027

Reporting

Janvier 2028

- Communiqué de presse trimestriel
- Actualité trimestrielle pour les sites internet des partenaires
- Actualité trimestrielle pour les réseaux sociaux des partenaires

Avril 2028

- Communiqué de presse trimestriel
- Actualité trimestrielle pour les sites internet des partenaires
- Actualité trimestrielle pour les réseaux sociaux des partenaires

Juin 2028

Reporting

Juillet 2028

- Communiqué de presse trimestriel
- Actualité trimestrielle pour les sites internet des partenaires
- Actualité trimestrielle pour les réseaux sociaux des partenaires

Octobre 2028

- Communiqué de presse trimestriel
- Actualité trimestrielle pour les sites internet des partenaires
- Actualité trimestrielle pour les réseaux sociaux des partenaires

Novembre 2028

- Dossier de presse pour l'évènement de clôture et le bilan du programme
- Dossier avec les résultats du programme pour les sites internet des partenaires
- Actualité avec les résultats du programme pour les réseaux sociaux

Décembre 2028

Reporting

3.10 - Format des contenus

Le logo, l'affiche et les kakémonos seront fournis sous format In Design et PDF en haute et basse définitions. Les textes seront fournis sous format word et PDF en haute et basse définitions

3.11 - Diffusion des contenus

Le logo devra obligatoirement être apposé par les partenaires du projet sur tous les supports de communication et documents administratifs relatifs au programme Poctefa 4Nekros.

L'affiche d'une taille minimale A3 devra obligatoirement être mise en place par tous les partenaires dans un lieu facilement visible pour le public dans chacun de leurs locaux et lors d'animations, évènements, points presse,

Les kakémonos devront obligatoirement être utilisés et mis en avant lors d'animations, évènements, points presse,

Les dossiers de presse, communiqués de presse transmis par le prestataire seront envoyés par chaque partenaire à ses contacts presse.

Les dossiers et actualités sur le programme et les projets menés par les partenaires transmis par le prestataire seront relayés par chaque partenaire sur leurs sites internet et sur leurs réseaux sociaux.

Toute communication doit suivre les instructions et les formats définis dans le programme POCTEFA, en particulier ceux correspondant au Guide de communication accessible via le lien

<https://www.poctefa.eu/fr/blog/documento/guide-de-communication/>